



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

## AVIS PUBLIC

### Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné en vertu de l'article 148 *du Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) :

**QUE** le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

**QUE** les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

2025			
Dates	Heure	Dates	Heure
14 janvier	20 h	8 juillet	20 h
11 février	20 h	12 août	20 h
11 mars	20 h	9 septembre	20 h
8 avril	20 h	1 <sup>er</sup> octobre	20 h
13 mai	20 h	11 novembre	20 h
10 juin	20 h	9 décembre	20 h

**QUE** les séances ordinaires se tiendront au Centre socioculturel situé au 808, route Principale à Très-Saint-Rédempteur;

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyens.nes à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 16 décembre 2024.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.  
Directrice générale et greffière-trésorière